

Calendrier interne Appel à projets Région « Réussite étudiante »



La Mapi est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches et questions sur la candidature à cet Appel à projets.
Contact: soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr

Lancement de l'AAP
13/10/2023

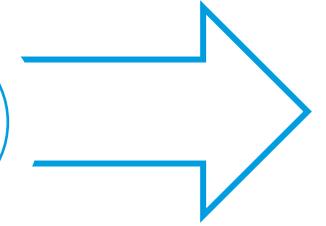
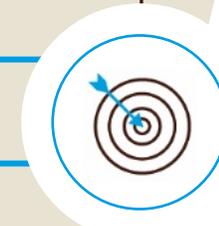


Transmission de la déclaration
d'intention jusqu'au
06/11/2023 inclus



Transmission du dossier de
candidature à ma structure de
rattachement pour validation
jusqu'au 10/12/2023 inclus

Saisie du dossier via la
télé procédure jusqu'au
le 08/01/2024 inclus



Documents disponibles sur [le site de la Région](#) à partir du 13/10/2023.

Réunion d'informations sur l'AAP organisée par la Région le 17/10 de 14h à 16h [en visio](#).

Réunion d'informations sur le montage de projet, les cofinancements et la procédure interne à l'établissement organisée le 23/10 de 12h30 à 13h30 par la Mapi [en visio](#).

Pour pouvoir présenter votre projet devant la Région il doit être validé par l'établissement. Pour cela:

1/ Vous devez **transmettre une déclaration d'intention avant le 06/11/2023 inclus** à soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr. Votre déclaration d'intention sera présentée en Commission Permanente pour les projets pédagogiques (C3P) le 21/11/2023 qui pourra émettre certaines recommandations. Vous pourrez également indiquer dans votre lettre d'intention si vous souhaitez solliciter un cofinancement via un autre dispositif de soutien existant (ex: Step). Les documents de la déclaration d'intention sont disponibles sur la [page internet UB dédiée](#).

2/ Vous devez **transmettre votre dossier de candidature complet à votre structure de rattachement** (cc soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr) **avant le 10/12/2023 inclus** pour validation. Cette validation est obligatoire pour que votre dossier puisse être soumis à la Région.

Pour soumettre votre projet, **vous devez le saisir** sur la [plateforme dédiée « Mes démarches en Nouvelle Aquitaine »](#). Pour cela, vous devez créer un compte qui sera validé par la Mapi, référent administratif pour l'établissement.

Une fois saisi, votre dossier est transmis au service référent pour validation finale par l'établissement sur le site au plus tard le 15/01/2024.